

Appel à projets interne 2021 - SPECIFICATIONS

1. Contexte

Le dispositif Carnot prévoit, pour chacun des 39 instituts actuellement labellisés, le versement par l'ANR d'un **abondement annuel** (subvention) calculé en fonction du montant de **recherche contractuelle facturé aux entreprises** sur l'exercice de l'année précédente. Cet abondement a pour objectif d'aider chaque institut Carnot à tenir les engagements qu'il a pris, tant en termes de **professionnalisation** de ses activités de recherche partenariale, que de **ressourcement scientifique**.

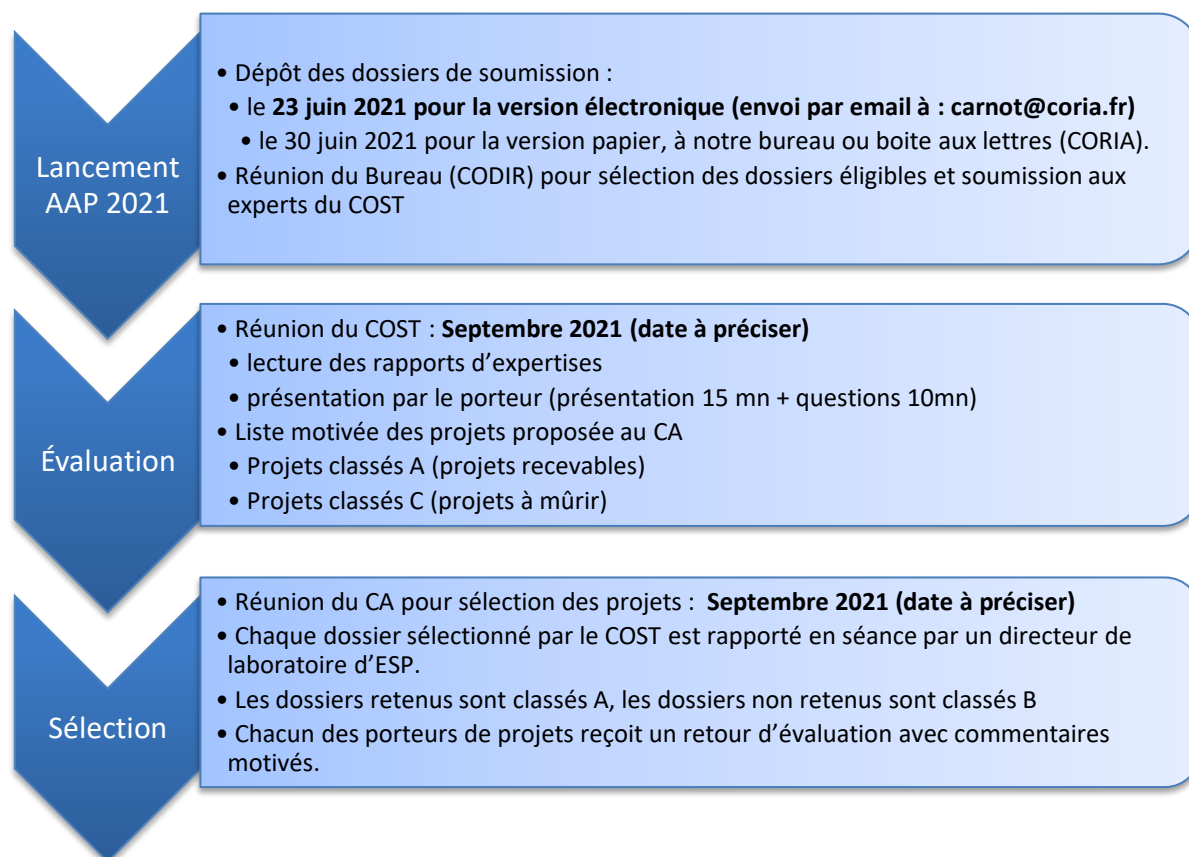
Dans ce but, l'institut Carnot ESP (Energie et Systèmes de Propulsion) consacre une large partie de son abondement au financement de projets de ressourcement scientifique propres à sa stratégie de recherche, permettant de développer son attractivité et répondre aux attentes des marchés.

2. Procédure

L'institut Carnot ESP met en place un **Appel À Projets interne aux équipes ESP** pour l'affectation de l'enveloppe de l'abondement consacrée au ressourcement scientifique.

La sélection des projets est réalisée par le CA de l'institut Carnot ESP, considérant l'avis motivé de son Comité d'Orientation Scientifique et Technique (COST) chargé de l'évaluation scientifique et technique des candidatures. Ce comité est composé de membres industriels et académiques externes au Carnot ESP reconnus pour leur expertise dans les secteurs d'activité et domaines scientifiques concernés.

a. Calendrier et déroulement



Pour toute question : nelson.deoliveira@carnot-esp.fr, stipuler « AAP ESP 2021 » dans le sujet du mail ou contacter le Référent Carnot de votre Unité.

b. Critères d'éligibilité

Deux catégories de projets peuvent être soumis :

- les projets de recherche scientifique,
- et les projets de recherche technologique.

Les projets proposés devront s'intégrer dans les axes stratégiques de l'institut Carnot ESP, **optimisation des systèmes énergétiques et des systèmes de propulsion**, et ses domaines technologiques :

- Combustion et émission de GES et polluants
- Adéquation entre combustibles alternatifs et systèmes
- Acoustique et mécanique vibratoire
- Matériaux liés à l'énergie
- Systèmes électroniques embarqués
- Mécanique des fluides et transfert thermique

Seront particulièrement appréciés les projets multipartenaires :

- intra-ESP (collaboration entre nos laboratoires / centres techniques),
- inter-Carnot (collaboration entre nos laboratoires / centres techniques et d'autres membres du réseau national des instituts Carnot ou tremplin Carnot), obligatoirement justifiés par l'absence de compétences au sein de l'institut Carnot ESP, l'objectif étant de voir émerger des groupes de futurs leaders et experts reconnus de domaines identifiés,
- ou faisant intervenir des collaborations internationales (RTO, ...)

Ainsi que des actions aidant à la maturation de projets.

Les projets devront se dérouler sur une durée de douze (12) ou dix-huit (18) mois au maximum.



Il est attendu des projets proposés qu'ils soient à **fort potentiel de valorisation et de déploiement industriel**. Ne pas négliger la rédaction du paragraphe correspondant dans le dossier de soumission (2.3 *Perspectives de valorisation et potentiel de déploiement industriel*)

c. Critères de sélection

La sélection des projets est réalisée par le CA de l'institut Carnot ESP selon les critères suivants, en étant attentif à ce qu'aucun partenaire ne soit oublié afin de maintenir l'esprit d'équipe et de cohésion dans le Carnot.

Critères de sélection :

- Critères scientifiques et techniques : avis motivé du Comité d'Orientation Scientifique et Technique (COST) chargé de l'évaluation de chaque projet (dossier + audition),
- Application en vue de toucher les industriels notamment PME-PMI,
- Favoriser l'innovation : ne pas financer une suite de travaux année n-1,
- Capacité à faire évoluer le chiffre d'affaire (CA/Budget),
- Privilégier les actions inter-laboratoires,
- Pas plus de deux projets par Laboratoire.

Pour toute question : nelson.deoliveira@carnot-esp.fr, stipuler « AAP ESP 2021 » dans le sujet du mail ou contacter le Référent Carnot de votre Unité.

3. Types de dépenses éligibles à l'abondement Carnot

<p>Équipements L'achat d'équipement est à justifier, en particulier sur le plan de son intérêt et son éventuelle accessibilité pour les autres partenaires du Carnot ESP.</p>
<p>Ressources humaines Post-doc, ingénieurs, techniciens (en adéquation avec les besoins du projet et selon les grilles de rémunération pratiquées par les autorités de tutelle).</p>
<p>Fonctionnement Seuls les frais liés à la conduite du projet sont éligibles.</p>
<p>« Sous-traitance » Uniquement dans le cas où une compétence nécessaire est absente du périmètre <u>ESP</u>. Si jugées nécessaires, ces dépenses seront affectées au laboratoire ESP qui y fait appel. Cette action ne peut bénéficier de plus de 20% des fonds affectés au projet.</p>

4. Modalités de versement de l'abondement

Les lignes financières affectées aux projets sont ouvertes au sein des structures gestionnaires* en début d'année 2022, suite à la signature de la Convention ANR et par décision du Comité de Suivi composé des directeurs d'unités et tutelles concernées pour les laboratoires académiques.

Au cours du projet, le porteur réfère au gestionnaire de son laboratoire pour ce qui est du suivi financier de son projet.

Il est fortement conseillé au porteur d'adopter une gestion en mode projet : mise en place d'indicateurs et déclenchement d'actions correctrices, points d'avancements réguliers (trimestriels), mutualisation de moyens, etc.

* CNRS, Université de Rouen Normandie, Université de Caen Normandie, INSA Rouen Normandie, ENSICAEN, ESIGELEC, CERTAM, CEVAA.

5. Engagements des porteurs de projet

a. Durée

Il est impératif que les projets retenus respectent leur durée contractuelle de sorte que les dépenses puissent être justifiées auprès de l'ANR dans les six (6) mois à compter de la fin du projet (Investissements, Fonctionnement, Missions, Salaires), conformément à la Convention cadre pour le soutien financier de l'institut Carnot ESP.

b. Suivi

Le suivi des projets est réalisé par le COST et la cellule opérationnelle du Carnot ESP :

- **au démarrage** des activités, une **réunion de lancement**, à laquelle les acteurs et partenaires du projet et la Direction de l'institut Carnot ESP sont conviés,
- **à échéance**, la réalisation d'un **exposé de fin de projet (EFP)** à l'occasion de la Journée Scientifique du Carnot ESP qui gère les clôtures, la rédaction d'une **fiche de synthèse (FS)** de deux pages maximum présentant les résultats scientifiques, et voies de valorisation **ainsi qu'un rapport final (RF)**.

Un rapport intermédiaire pourra être demandé pour les projets d'une durée de 18 mois.

Pour toute question : nelson.deoliveira@carnot-esp.fr, stipuler « AAP ESP 2021 » dans le sujet du mail ou contacter le Référent Carnot de votre Unité.

c. Impact

Les projets financés feront l'objet d'un **suivi pluriannuel*** afin de :

- mesurer les retombées en termes de valorisation (brevet, contrat industriel, ANR, etc.)
- suivre le devenir des personnels recrutés dans le cadre du projet (post-doc, IR, stages, etc.)

** Évaluation de la mise en place de la stratégie de valorisation à 6 mois, 12, 24 et 36 mois après le début du projet.*

d. Communication

PUBLICATIONS – EXPOSES : Toute publication et tout exposé de travaux menés dans un projet financé au titre de l'abondement Carnot doit absolument mentionner le soutien de l'institut Carnot ESP.

SUPPORTS : Les laboratoires et personnels de l'institut Carnot ESP s'engagent à apposer sur les supports et outils de communication le logo** de l'institut Carnot ESP, label reconnu et accordé aux structures de recherche publiques de haut niveau de recherche partenariale.

SITE WEB : Toute page web mentionnant le projet ou site web dédié au projet devra faire état du soutien de l'institut Carnot ESP de façon lisible et non équivoque, avec le logo** d'ESP en page d'accueil.

POSTER : À l'issue du projet financé par l'institut Carnot ESP, un poster*** devra avoir été obligatoirement réalisé : il devra présenter le projet, les compétences des partenaires ainsi que les résultats.

EVENEMENTS : Les porteurs de projet s'engagent à se rendre disponibles pour promouvoir leur projet et soutenir la recherche partenariale de l'institut Carnot ESP lors d'évènements comme, par exemple, la Journée Scientifique organisée par l'Institut Carnot ESP.

** Suivi sous la forme d'une présentation orale de 20 à 40 minutes suivant le canevas fourni par la cellule opérationnelle de l'institut Carnot ESP.*

*** Le format du logo de l'institut Carnot ESP devra respecter un format de publication minimum de H 2 cm x L 4,84 cm (disponible sur demande auprès de la cellule opérationnelle carnot@coria.fr) ou auprès de votre référent Carnot).*

**** La mise en page suivra le canevas fourni par la cellule opérationnelle de l'institut Carnot ESP pour une lisibilité cohérente. Il sera demandé des textes en version française et anglaise ainsi que des images Haute Définition (supérieur à 300 ko) pour la réalisation graphique et les contraintes d'impression.*

Pour toute question : nelson.deoliveira@carnot-esp.fr, stipuler « AAP ESP 2021 » dans le sujet du mail ou contacter le Référent Carnot de votre Unité.